



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 72
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Odile GOIZET-DUMONT suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Conseil de développement de Dijon métropole - Rapport annuel

Dijon métropole a installé son conseil de développement le 11 juin 2022. Il s'agit d'une instance de démocratie participative obligatoire qui a pour but la mise en débat de sujets de société majeurs à l'échelle métropolitaine. Elle s'appuie sur l'engagement bénévole d'habitants, de personnalités qualifiées et d'acteurs sociaux économiques du territoire.

La première mandature de l'instance prendra fin le 31 décembre 2024. Le rapport annuel 2023-2024 du conseil de développement fait état de réalisations importantes que ce soit en termes de livrables ou de rayonnement extérieur.

Depuis le 28 septembre 2023, date à laquelle le dernier rapport annuel du conseil de développement a été présenté en conseil métropolitain, le conseil de développement a produit 4 livrables :

- Il a proposé des révisions de son règlement intérieur, qui ont donné lieu à un nouveau règlement adopté en décembre 2023. Celui-ci prévoit notamment moins de membres (120 au lieu de 150) afin de faciliter l'interconnaissance et une place plus importante accordée aux habitants (la moitié des sièges du conseil de développement) ;
- Il a produit une contribution au plan climat et biodiversité de Dijon métropole ;
- Il s'est autosaisi et a produit un rapport sur l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Il a produit un avis sur la sensibilisation des habitants à la transition alimentaire ;

Les commissions permanentes ont travaillé sur la communication et le suivi et l'évaluation des travaux de l'instance. Depuis le premier avis sur le projet métropolitain, la mise en place systématique d'un parcours d'information préalable par le biais d'auditions de services, d'élus, mais aussi de structures externes à la métropole permet aux participants de disposer d'un socle de connaissances afin de mieux se projeter sur les enjeux des sujets tout en situant l'existant.

Dans la méthode employée, les différentes productions montrent un souci d'expression collective.

Chaque livrable a été produit dans les délais fixés par les saisines ou les délais annoncés par l'instance dans le cas d'auto saisine.

En parallèle de ces productions qui lui sont propres, le conseil de développement a pris part à la concertation sur la redynamisation du Canal de Bourgogne, au dispositif de participation citoyenne sur l'étude « Nature en Vi(II)e » et participe à des instances telles que le comité de suivi sur le plan climat et biodiversité.

Le conseil de développement prend ainsi progressivement sa place dans notre paysage institutionnel. Il offre aux habitants et aux acteurs du territoire un espace où l'on peut mieux comprendre les enjeux de la métropole, débattre avec des personnes issues d'horizons divers et construire une vision collective.

Sur l'année qui s'est écoulée, le conseil de développement a par ailleurs travaillé à son rayonnement en prenant part à des manifestations organisées par la coordination nationale des conseils de développement, et en réalisant des présentations extérieures de ces travaux, comme à l'Académie des sciences arts et belles lettres en novembre dernier ou lors de la première édition des Rencontres Demain la Vi(II)e.

Attachée au lien avec les communes de la métropole, la présidente a poursuivi le cycle de rencontres avec les maires initiés en 2022.

Au total et pour atteindre ces différents objectifs, ce sont plus de 160 réunions bénévoles qui se sont tenues sur l'ensemble de la mandature.

Le renouvellement de l'instance est en cours et la nouvelle mandature sera effective au début de l'année 2025. Conformément au règlement intérieur du conseil de développement adopté, dans sa version modifiée, par délibération du conseil métropolitain du 21 décembre 2023, le Président de Dijon métropole nomme le Président du conseil de développement. Monsieur Jean-Michel Grenier,

actuel vice-président, a été nommé président du conseil de développement pour la mandature 2025-2027. Le tirage au sort du collège des habitants s'est tenu le 29 novembre, suite à 451 candidatures. 60 titulaires et 60 suppléants ont été tirés au sort sur des critères de parité et de diversité en termes d'âges et de territoire. Les maires de chaque commune ont été invités à proposer un acteur socio-économique ou une personne qualifiée, comme le prévoit le règlement intérieur.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte du rapport annuel du conseil de développement.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	